

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 24 FEVRIER 2020

Date d'envoi de la convocation : 17 février 2020

L'An deux mille vingt et le 24 du mois de février (24.02.2020) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 17 février 2020, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. QUATRE (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président)
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
M. VERIL Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 3

M. BAZIN Philippe (Délégué titulaire)
M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire)
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Christian QUATRE

DELIBERATION N°02/2020-10
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BP 2020
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu l'instruction comptable M4 à laquelle est soumis le budget annexe « Aménagement Numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2019 du budget annexe « Aménagement Numérique »,

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe « Aménagement Numérique » du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

	<i>En euros</i>
Résultat de clôture de la section d'exploitation (résultat de l'exercice + report)	93 171,20
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	3 890 185,26
Solde des restes à réaliser 2019 (en section d'investissement)	504 107,35
Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)	3 386 077,91
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Bien que le besoin net d'investissement soit estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

	<i>En euros</i>
Compte 1068 -excédent d'exploitation capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	29 171,20
Compte 002 – résultat d'exploitation reporté (en section d'exploitation)	64 000,00
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	3 890 185,26

L'excédent d'exploitation capitalisé, proposé à 29 171,20 euros, correspond au versement d'une dotation complémentaire à la section d'investissement. Cela permet d'équilibrer la section d'investissement et de baisser la participation des membres sur cette section.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** les résultats de clôture de l'exercice 2019 de la manière suivante :
 - 29 171,20 euros en section d'investissement au compte 1068 (excédent d'exploitation capitalisé)
 - 64 000,00 euros en section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté)
 - 3 890 185,26 euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **25 FEV. 2020**
et de la publication le **26 FEV 2020**

Fait à Montauban, le 24 février 2020

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z